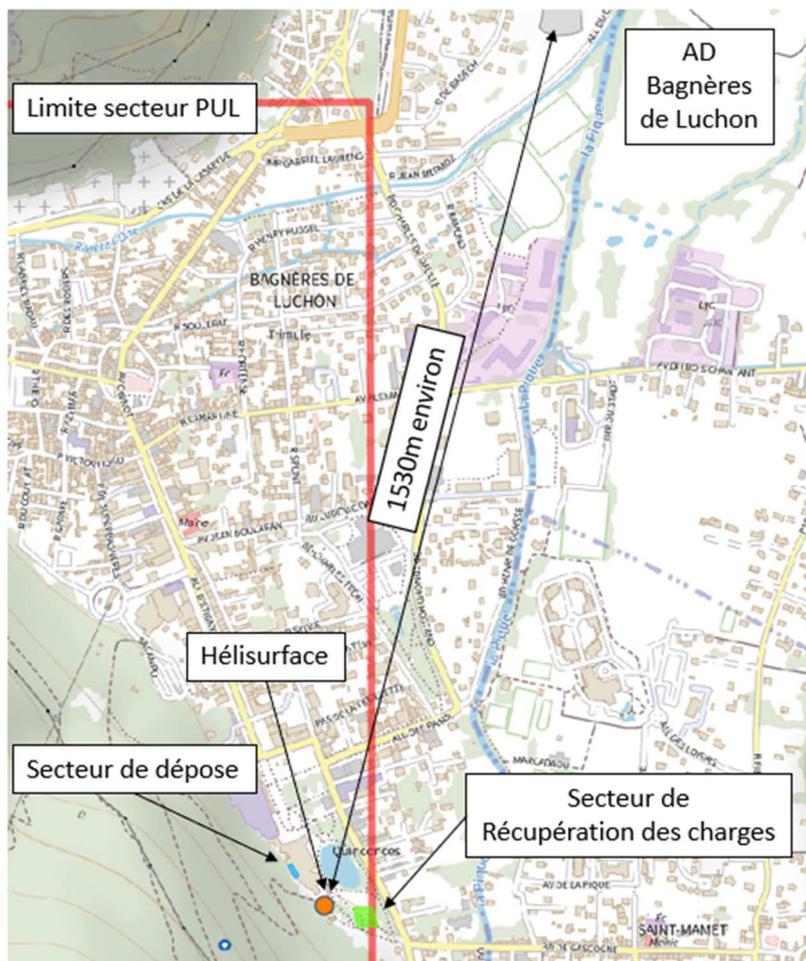
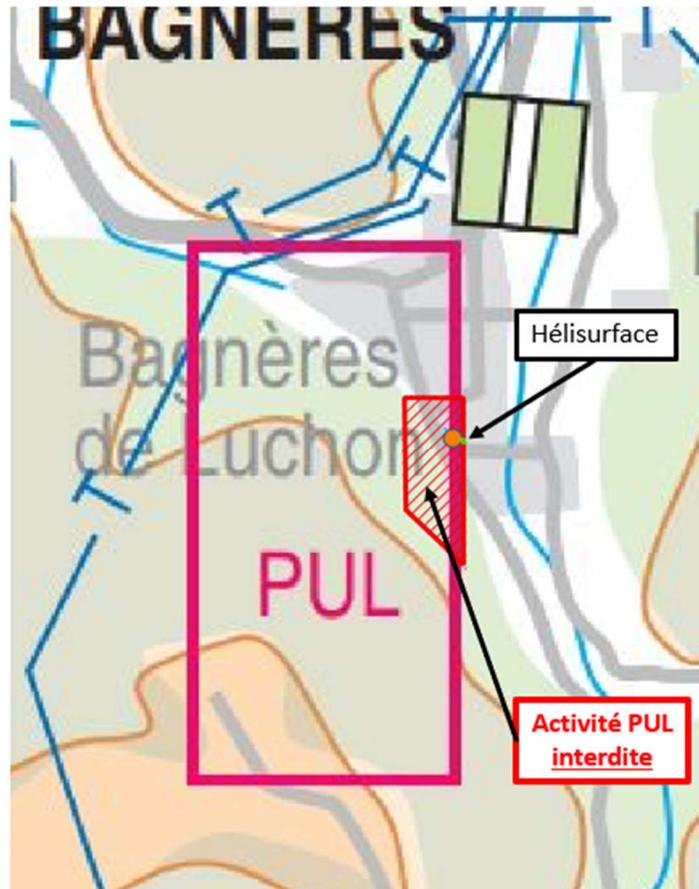


Modalités de l'opération de travail aérien :

- Dates : 13 au 17 mars 2023 ;
- Fréquence : 15 rotations environ ;
- Horaires : journée
- Mise en place de l'hélicoptère : ARR/DEP par le Sud ;
- Hauteur maximale d'évolution : 150m sol / 500ft ;
- PSN hélisurface : 42°46'59.90"N, 0°35'43.20"E
- PSN Zone de récupération des charges : 42°46' 59.30" N, 000°35'46.00" E
- PSN Zone de dépose des charges : 42°47'01.66" N, 000°35'41.15" E)



Vue rapprochée du site de l'héliportage



Extrait carte VAC - LFCB

Consignes – activité PUL

Les utilisateurs PUL veilleront à ne pas interférer avec le volume d'évolution de l'hélicoptère, réservé aux opérations d'héliportage.

Il est recommandé aux usagers de ne pas se rapprocher du secteur d'évolutions de l'hélicoptère.

La veille de la fréquence A/A LFCB 123.500 sera assurée et les procédures d'auto-information assurées.

En cas d'évènements de sécurité, la DSAC Sud pourra être amenée à prendre des prescriptions supplémentaires.

Consignes – exploitation aéroport de Bagnères de Luchon

Pendant la durée des opérations, l'aéroport sera réservé aux usagers basés et à l'hélicoptère de la société Hélicoptère de France. Un NOTAM sera publié.